

AFFICHEZ ET DIFFUSEZ



Mercredi 18 mars 2026, 18h en ligne
Assemblée générale du personnel de l'OMP

Décidons de la suite de la grève du zèle !

L'assemblée générale du personnel de l'OMP du 17 février a adopté deux mesures de lutte en réponse au refus de la direction générale et du département de répondre positivement à ses demandes : une **pétition en soutien aux revendications** et une **grève du zèle du pointage** à partir du 2 mars.

La grève du zèle du pointage a été annoncée à la Conseillère d'État et à la direction générale de l'OMP le 26 février, sans réponse. Toutefois, **l'Office du personnel de l'État nous a empêché-e-s de communiquer cette mesure à tout le personnel** de l'Office car, selon lui, **« une telle action constitue un manquement aux obligations professionnelles et exposerait les membres du personnel concernés à des sanctions disciplinaires »**. Ce refus est une attaque majeure contre la liberté syndicale et le droit d'information des organisations représentatives du personnel. Des directions ont aussi commencé à menacer de sanctions les personnes participant à cette mesure de lutte. Encore une fois, à la place de répondre aux demandes légitimes du personnel, **la direction générale et le département refusent tout dialogue et passent aux menaces.**

Comme discuté en assemblée, toute mesure de lutte autre qu'une grève n'est pas inscrite explicitement dans le droit suisse et peut constituer une faute professionnelle, avec des implications en termes de sanctions disciplinaires ayant des chances de succès faibles pour un recours individuel en justice. Avec ce type de mesures de lutte, notre force est dans le nombre de participant-e-s : plus on est et plus il sera difficile pour les directions de convoquer les participant-e-s et prononcer des sanctions contre des individus.

Nous vous invitons donc à venir en discuter en AG et à attendre l'AG avant de décider comment pointer cette semaine. En cas de convocation ou tout autre problème, contactez votre syndicat !

Syndiquez-vous et rejoignez l'AG !

SCANNEZ LE CODE QR ET REMPLISSEZ LE FORMULAIRE POUR ADHÉRER AUX SYNDICATS

SIT



SSP

